Demande de congé pour formation syndicale

ATTENTION AUX DELAIS: les demandes de congé pour formation syndicale (à photocopier) doivent être formulées un mois avant la date de début du stage. En l'absence de réponse de l'administration, la demande est considérée comme acceptée. Les collègues bénéficient des délais de route pour se rendre sur les lieux de stage.

SNUipp - Guyane

Syndicat National Unitaire des Instituteurs
Professeurs des écoles et PEGC
Fédération Syndicale Unitaire de Guyane

SNU973-FSU

Une école de qualité pour tous

NOM, Prénom :

Fonction et poste :

Etablissement :

à

Monsieur le Recteur de l'Académie

S/C de L'IEN de ……..

……..

Monsieur Le Recteur,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ……. ……..pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à ……..……...

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp-Guyane sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

A ....., le .....

Signature :